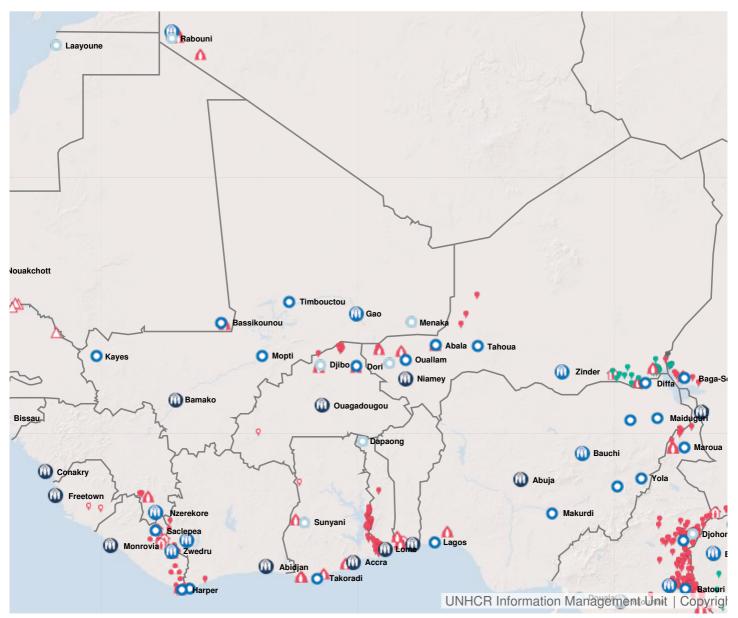


Résumé du plan 2016

Généré le 28/4/2016

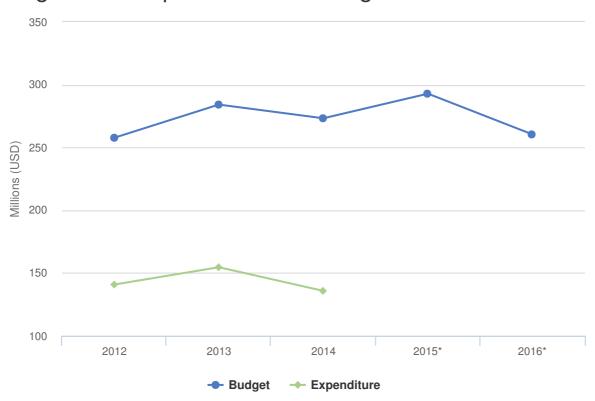
Subregion: West Africa

| Bénin | Burkina Faso | Cap Vert | Côte d'Ivoire | Gambie | Ghana | Guinée | Guinée-Bissau | Libéria | Mali | Niger | Nigéria | Sénégal | Sierra Leone | Togo |

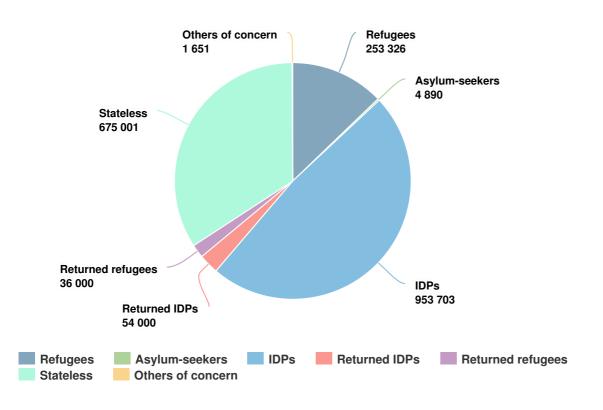


Latest update of camps and office locations 13 Jan 2016. By clicking on the icons on the map, additional information is displayed.

Budgets and Expenditure in Subregion West Africa



People of Concern - 2016 [projected]



2016 Plan Summary

911	Dotation en personnel
43	Nombre de bureaux
1.9 MIO.	Nombre estimé de personnes relevant de la compétence du HCR
USD 260 millions	Besoins financiers globaux

A. Environnement opérationnel et stratégie

En plus de compter de nombreuses situations prolongées de réfugiés, les pays de la sous-région continuent de faire face à des difficultés liées à la lenteur de la croissance économique et la précarité des conditions sociopolitiques.

En 2016, des élections présidentielles devraient se tenir au Bénin, à Cabo Verde, en Gambie et au Ghana. On craint que, dans certains cas, les scrutins déclenchent des troubles sociaux et des déplacements forcés. Les conditions économiques difficiles continueront aussi d'influer sur les tendances aux déplacements. Pour les réfugiés sénégalais en Gambie et Guinée-Bissau, la faible gouvernance fait obstacle à l'intégration locale. Pour d'autres groupes, tels que les réfugiés mauritaniens au Sénégal et les réfugiés ghanéens dans le nord du Togo, les solutions durables demeurent hors de portée. Avec l'insécurité actuelle résultant des crises en République centrafricaine et au Nigéria, les gouvernements nécessiteront davantage de soutien pour répondre aux besoins des demandeurs d'asile et des réfugiés dans la sous-région.

Tous les pays d'Afrique de l'Ouest, à l'exception de Cabo Verde, ont adopté une législation sur l'asile. Néanmoins, dans certains cas, les cadres législatifs, de même que la qualité et les normes des procédures d'asile, présentent de profondes lacunes. Le manque de ressources et le fort roulement du personnel entravent le renforcement des capacités, ce qui alourdit les procédures de demande d'asile et produit une accumulation de dossiers en retard. Ces retards ont un effet dissuasif et incitent fréquemment les demandeurs d'asile à continuer leur route. De plus, les demandeurs d'asile et les réfugiés n'ont en général pas accès à l'aide juridique, aux conseils ni au soutien psychosocial, pas plus qu'ils ne sont assistés d'interprètes. Le HCR continue d'œuvrer pour améliorer les normes législatives et les procédures nationales en matière d'asile. Il s'emploie à faciliter la diffusion d'informations et l'octroi d'une assistance juridique gratuite aux personnes relevant de sa compétence. Il multiplie également les activités de renforcement des capacités et d'appui aux institutions concernées par la détermination du statut de réfugié.

En 2016, le HCR continuera d'envisager de nouvelles options pour permettre aux réfugiés de jouir de leurs droits à l'asile, tout en soutenant leur autosuffisance économique. Cette approche, qui se fonde sur la volonté politique des gouvernements, a aidé à parvenir à des solutions, notamment dans le cas des réfugiés togolais et autres au Bénin, avec la délivrance de « permis de résidents privilégiés ». En outre, la réinstallation sera utilisée de manière stratégique, notamment comme outil de protection chaque fois que possible. Il est important que la réinstallation fasse partie intégrante des solutions globales.

Apatridie

Alors même que certaines populations d'Afrique de l'Ouest sont soumises à un risque accru d'apatridie, les pays dans la région ont en général encore besoin de soutien pour régler cette question. D'après les chiffres des autorités, du HCR et des rapports propres aux pays, l'Organisation estime qu'à l'heure actuelle, au moins un million de personnes sont apatrides en Afrique de l'Ouest. Présentement, seule la Côte d'Ivoire a fourni des informations

statistiques ; aucun autre des 14 pays ne publie de rapport sur l'apatridie, essentiellement parce que les procédures et mécanismes de recueil systématique de l'information font défaut. Par conséquent, de l'avis du HCR, les estimations actuelles ne reflètent pas l'ampleur du problème de l'apatridie en Afrique de l'Ouest et les chiffres réels seraient en fait beaucoup plus élevés. Les facteurs qui contribuent à l'apatridie sont nombreux et touchent les pays dans l'ensemble de la région. Parmi les populations qui courent un risque accru d'apatridie figurent les personnes dépourvues de certificat de naissance ou d'autres formes de document d'identité, les enfants abandonnés et les migrants sans papiers bloqués dans un pays, y compris leurs enfants.

En 2016, le HCR travaillera avec les gouvernements d'Afrique de l'Ouest pour mettre en œuvre les engagements politiques souscrits dans la Déclaration d'Abidjan qui a été adoptée à la conférence ministérielle d'Abidjan le 25 février 2015 et approuvée par les chefs d'État. Cette Déclaration jette les fondements permettant d'atteindre l'objectif d'une élimination de l'apatridie d'ici à 2024 dans la région de la CEDAO. En 2016, le HCR épaulera les pays de la sous-région dans l'application de leurs plans d'action nationaux, notamment le recensement des populations apatrides, la réforme de la législation sur la nationalité et l'amélioration des systèmes d'enregistrement des naissances.

B. Réponse et mise en œuvre

Les opérations du HCR au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Mali et au Niger sont présentées dans des chapitres séparés. Prière de voir ci-dessous pour les opérations du HCR dans les autres pays de la sous-région.

En 2016, le HCR au **Bénin** se concentrera sur le renforcement et la consolidation du régime d'asile, en collaboration avec le Gouvernement. S'agissant de l'autosuffisance, il soutiendra les microentreprises, l'accès au microcrédit, à la formation professionnelle et technique, tout en plaidant pour le droit au travail. Le Haut Commissariat s'efforcera de veiller à ce que les personnes relevant de sa compétence aient accès aux services essentiels, dont l'éducation, les soins de santé et l'assurance maladie, et qu'elles soient intégrées au sein des services nationaux.

En **Gambie**, le HCR continuera de soutenir l'intégration sur place des réfugiés sénégalais dans les zones rurales par la recherche de solutions juridiques et le soutien à l'autosuffisance, alors qu'une gamme de stratégies de solutions (rapatriement librement consenti, réinstallation et intégration sur place) sera utilisée pour répondre aux besoins des réfugiés urbains d'autres nationalités.

Au **Ghana**, le HCR fera campagne pour l'accès de tous les réfugiés accueillis dans le pays, sur un pied d'égalité, aux services nationaux de santé et d'éducation, ainsi qu'aux services de protection de l'État. Il s'attachera à ce que chaque ménage réfugié dispose d'une solide base de revenus (moyens de subsistance) afin de leur permettre d'atteindre l'autosuffisance.

Les réfugiés de longue date qui souhaitent rester au Ghana recevront un autre statut juridique, par l'octroi de documents d'identité individuels. Le HCR fera en sorte de mettre au point une approche axée sur la protection et les moyens d'existence, pour répondre à la situation des réfugiés et demandeurs d'asile les plus vulnérables.

En **Guinée**, la priorité sera de renforcer et d'améliorer les moyens de subsistance et l'autosuffisance des réfugiés pour les préparer aux programmes de rapatriement librement consenti et d'intégration sur place. Dans le cadre du programme d'assistance multisectorielle, le HCR facilitera les opérations de rapatriement librement consenti et le lancement du programme d'intégration sur place.

En **Guinée-Bissau**, le HCR appuiera la naturalisation d'un millier de réfugiés en 2016 et s'assurera de la présentation et de l'approbation des demandes d'allocation de terres. Ces mesures permettront aux anciens réfugiés de jouir pleinement des droits attachés à la citoyenneté, comme le droit de vote. Le HCR cherchera des solutions permanentes pour les réfugiés sénégalais qui vivent dans des zones rurales du pays, en mettant l'accent

sur l'intégration locale. Il collaborera avec les partenaires gouvernementaux pour finaliser les demandes de naturalisation, tout en appuyant l'intégration socio-économique des réfugiés en les dotant de moyens d'existence et par la mobilisation communautaire.

A u Nigéria, le HCR donnera la priorité aux activités destinées à soutenir les progrès dans le domaine de la protection, par un engagement axé sur les résultats avec les autorités étatiques et d'autres parties prenantes. L'objectif sera de faire en sorte que les personnes relevant de sa compétence aient accès en toute sécurité à l'asile et que leurs demandes soient examinées de manière équitable et rapide, conformément aux normes internationales pertinentes. D'autre part, le HCR organisera des campagnes de sensibilisation parmi les réfugiés et les demandeurs d'asile sur la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste. Il continuera de soutenir les personnes qui présentent des besoins spécifiques en leur fournissant des moyens d'existence et des abris temporaires et en les orientant pour qu'elles bénéficient d'une assistance psychosociale. Il distribuera aussi des articles non alimentaires et des allocations en espèces, et il mettra en place des dispositions temporaires de soins. De plus, il préparera les dossiers pour la réinstallation et facilitera le regroupement familial. Les mesures pour améliorer les conditions d'hygiène dans les zones accueillant des réfugiés se poursuivront. Elles incluront la distribution de serviettes hygiéniques à toutes les réfugiées en âge de procréer et une sensibilisation à l'hygiène personnelle.

Le Sénégal entamera le processus de naturalisation de 6 040 personnes relevant de la compétence du HCR, alors qu'il délivrera des permis de résidence à 1 825 réfugiés. Le rapatriement librement consenti de 3 135 réfugiés sera aussi recherché, en coordination avec le Gouvernement mauritanien.

En **Sierra Leone**, le HCR assurera la protection des populations réfugiées résiduelles, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux, pour identifier et appliquer des stratégies de solutions durables qui mettront l'accent sur l'intégration locale des Libériens et des réfugiés d'autres nationalités.

Au **Togo**, le HCR poursuivra son appui à la protection et aux solutions pour les réfugiés urbains et ruraux. Les activités en milieu rural seront axées sur l'appui à l'intégration locale des réfugiés ghanéens, alors que les programmes menés en ville porteront sur un éventail de solutions (intégration sur place, rapatriement librement consenti et réinstallation) pour les réfugiés ivoiriens et les réfugiés et demandeurs d'asile de plusieurs autres nationalités.